



REGLEMENT OFFICIEL - TROPHEE JEUNES 69

1. DEFINITION ET OBJET

Le Trophée Jeunes 69 est une compétition individuelle organisée sous la forme d'un Circuit Jeunes selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Trophée Jeunes 69 et de chacune de ses étapes.

Le suivi du Trophée Jeunes 69 est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commission Départementale Jeunes.

2. ORGANISATION

Le CDBR-LM délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club accueillant » et assurent l'organisation des étapes attribuées dans le respect de ce présent règlement.

L'attribution de l'accueil d'une étape se fait par la Commission Départementale Calendrier. Une fois attribuées, la création des étapes du Trophée Jeunes 69 sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM. Le club accueillant pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

A titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou une partie de cette préparation pourra être déléguée au club accueillant ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du CDBR-LM et du juge-arbitre.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Trophée Jeunes 69, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département du Rhône. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

A titre exceptionnel, une délégation de joueurs issue de clubs FFBaD extérieurs au Rhône pourra être autorisée à participer à la compétition.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Les joueurs peuvent participer au Trophée Jeunes 69 dans les catégories suivantes :

- | | | |
|-------------------------|---|--------------------------------------|
| - <u>Poussin (U11)</u> | ouvert aux Minibad et Poussins | <i>nés en 2014 et après</i> |
| - <u>Benjamin (U13)</u> | ouvert aux Poussins et Benjamins | <i>nés entre 2012 et 2015 inclus</i> |
| - <u>Minime (U15)</u> | ouvert aux Poussins, Benjamins et Minimes | <i>nés entre 2010 et 2015 inclus</i> |
| - <u>Cadet (U17)</u> | ouvert aux Benjamins, Minimes et Cadets | <i>nés entre 2008 et 2013 inclus</i> |

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche précédant la compétition, 23h59.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance auprès du siège CDBR-LM.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFbAD. Dans tous les cas, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié le lundi précédant le tournoi, 12h. Dans le cas contraire, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou licenciement.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition, 14h, et une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à 6 euros pour 1 discipline et 8 euros pour 2 disciplines (hors joueurs licenciés dans le club accueillant).

Aucun paiement n'est à effectuer sur la plateforme Badnet ou sur le site de compétition. Les droits d'inscription sont facturés au club d'appartenance du joueur via la facturation trimestrielle CDBR-LM.

Le détail de la facturation est fourni aux clubs pour chaque facture éditée. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, les droits d'inscription de leurs joueurs aux compétitions CDBR-LM.

Les joueurs participants et licenciés dans le club accueillant, les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (hors club accueillant) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (saisie des résultats, rapport JA, etc...), un titre de reversement de 1 euro par joueur effectivement participant (hors joueurs licenciés dans le club accueillant) sera édité en faveur du club accueillant. Celui-ci sera pris en compte dans la facturation trimestrielle CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège du CDBR-LM dans la journée de lundi sur la plateforme Badnet.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Une fois inscrits en liste d'attente, les joueurs sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé dans le cas d'un repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Annulation et forfaits

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 10h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du juge-arbitre ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits sont à justifier dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis seront exemptés de paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

4.5. Accompagnement

En application de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du juge-arbitre, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match.

5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes du Trophée Jeunes 69 ont généralement lieu :

- le samedi, de 11h00 à 19h00 maximum
- le dimanche, de 9h00 à 19h00 maximum

L'après-midi du samedi est généralement réservée au double et/ou mixte. La journée du dimanche est généralement réservée au simple. Toutefois, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de revoir la programmation des disciplines, dans le respect des horaires spécifiés dans le Règlement Général des Compétitions.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 10h30 le samedi pour un début à 11h00 et avant 8h30 le dimanche pour un début à 9h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 18h30.

Des propositions de tournois peuvent également être faites aux clubs affiliés pendant les jours fériés.

5.2. Gestion du tournoi et table de marque

La gestion du tournoi est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Le club accueillant doit prévoir à minima 1 personne dédiée à la gestion de la table de marque. Il est néanmoins recommandé que cette personne soit titulaire du GEO (ou une personne titulaire du GEO initiant d'autres bénévoles).

5.3. Scoring

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 21 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

5.4. Disciplines et tableaux

Lors de chaque étape du Trophée Jeunes 69, un tableau de double ou mixte est proposé, en plus du simple. Un joueur peut s'inscrire à 2 disciplines maximum lors d'une même étape (simple + double ou mixte).

Toutefois, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer des étapes de double et mixte.

Le CPPH retenu pour la désignation des têtes de série et la constitution des tableaux est celui du lundi précédant le début de l'étape de Trophée Jeunes 69 en question.

En cas d'affluence dépassant la capacité d'accueil, les joueurs non retenus seront ceux ayant le CPPH le moins élevé. En cas de CPPH égal, la date d'inscription sera prise en compte (le premier inscrit). Une priorité sera dans tous les cas accordée aux féminines.

Pour chaque étape, les tableaux proposés seront par catégories d'âge :

- Afin de permettre l'opposition la plus homogène possible, chaque discipline au sein de chaque catégorie d'âge sera découpée par séries de CPPH décroissant (taille et nombre des divisions en fonction des inscriptions et du nombre de terrains disponibles).
- Toutefois, dans le but d'apporter l'opposition la plus pertinente à nos jeunes compétiteurs, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer des surclassements ou de proposer des regroupements de catégories, sur avis du Conseiller Technique Départemental.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec 2 sortants par poules) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux.

5.5. Gestion des inscriptions de double ou mixte

Une paire DH/DD/MX est considérée inscrite à une étape dans l'unique cas où les 2 joueurs sont inscrits sur Badnet. La date d'inscription du dernier inscrit de la paire DH/DD/MX est prise en compte pour l'inscription de la paire.

Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire par le juge-arbitre dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises avec le joueur restant par le CDBR-LM et le juge-arbitre, dans le respect du RGC.

La somme des CPPH est prise en compte pour une paire de double ou mixte.

5.6. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi soir précédant la compétition via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations.

Dans le cas d'un report de la clôture des inscriptions à mardi 23h59, la version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi précédant la compétition via la plateforme Badnet.

Dans le cas où cela devient nécessaire, une 2nde version des convocations est publiée au plus tard le vendredi soir via la plateforme Badnet et prendra en compte les modifications effectuées à la suite des forfaits et remplacements.

5.7. Volants

Le volant officiel est le Babolat Grade 4, à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match. Les volants synthétiques et les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

Conformément au Règlement Général des Compétitions, le club accueillant est tenu de prévoir un nombre de tubes de volants officiels qui pourra, si nécessaire, être mis en vente sur le site de la compétition.

5.8. Récompenses

Les joueurs arrivant 1^{er} et 2^{ème} de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM (médailles).

Le club accueillant dispose de la liberté de prévoir des récompenses supplémentaires (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la réglementation en vigueur concernant les mineurs.

5.9. Conseil aux jeunes joueurs

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les matchs de la catégorie Poussin uniquement. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) reste autorisé.

Pour les catégories autres que Poussin, le conseil aux joueurs entre les points est autorisé, de même que le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets).

5.10. Résultats et communication

Dès la fin de la compétition, le club accueillant et le juge-arbitre s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

Afin de pouvoir mettre en avant l'organisation et les résultats des joueurs, les clubs accueillants sont priés de bien vouloir transmettre les photos des podiums par mail à contact@comitebadminton69.fr dès la fin de la compétition.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

La gestion des Officiels Techniques pour chacune des étapes du Trophée Jeunes 69 se fait par le siège CDBR-LM, sous le contrôle de la Commission Départementale des Officiels Techniques.

Le juge-arbitre peut être proposé au CDBR-LM par le club accueillant et faire partie du celui-ci, à condition de n'avoir comme fonction que le juge-arbitrage au cours de la journée de compétition.

Les indemnités ainsi que la restauration et les frais de déplacement du/des juge(s)-arbitre(s) sont pris en charge par le CDBR-LM, dans la limite des barèmes CDBR-LM en vigueur

Des arbitres peuvent être amenés à officier sur le Trophée Jeunes 69. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club accueillant ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitres.

Le Trophée Jeunes 69 ayant un impact pédagogique fort dans l'apprentissage de la compétition de nos jeunes, nous recommandons à nos Officiels Techniques de faire preuve de pédagogie et de bienveillance, particulièrement à propos de la conduite des joueurs et des tenues vestimentaires et publicités. Les éducateurs et responsables de clubs peuvent être associés à cette démarche.

7. QUALITE DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape du Trophée Jeunes 69, le club accueillant s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir un point de restauration (boissons chaudes et fraîches, salé, sucré, fruits, salades...)
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, micro, matériel informatique (+ matériel de secours), consommables, connexion internet, affichages papier...
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, saignements, etc...) à disposition du représentant du joueur, sur demande.

Les tournois sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par le CDBR-LM. Les clubs accueillants ne respectant pas ce présent règlement pourront se voir retirer ou refuser d'autres compétitions CDBR-LM.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les Commissions Départementales mentionnées, le siège CDBR-LM ainsi que le juge-arbitre et le club accueillant sont chargés de l'application de ce présent règlement.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.